

## Quelques informations concernant les numéros d'appels d'urgence Il est important de les connaître

Pour bien réagir en cas de problème, il y a des numéros que chacun devrait connaître et avoir en tête. Ces numéros sont joignables 24h sur 24 et 7 jours sur 7, de plus, ces numéros sont gratuits.

Le **112** → Numéro d'urgence européen, il fonctionne depuis les portables (même sans réseau ni crédit), les téléphones fixes (dont les lignes, fournies avec abonnement internet haut débit), les cabines téléphoniques et quel que soit l'endroit où vous vous situez, dans l'Union Européenne. Ces appels sont systématiquement orientés vers le centre compétent du département de votre localisation d'appel.

Le **17** → Pour demander l'intervention de la Police

Le **18** → Pour obtenir les Pompiers

Le **15** → Pour les urgences médicales

Le **115** → Pour joindre le Samu Social

Le **119** → Dédié aux urgences sociales : enfance maltraitée

Le **116 000** → Dédié aux urgences sociales : enfants disparus

**Nota bene** : Tous les opérateurs téléphoniques, ont l'**obligation** d'acheminer **gratuitement** les appels d'urgence vers les services publics chargés

des interventions policières,  
de lutter contre les incendies,  
de la sauvegarde de vies humaines,  
des urgences sociales.

**Précisions** : Tous les appels d'urgence sont gratuits  
Les numéros d'urgence n'apparaissent pas sur les factures téléphoniques

Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur le site du Service Public

<http://www.service-public.fr/actualites/001936.html>